

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 17 décembre 2018 à 19 h 30.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Meagan Reid, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 14 décembre 2018 remis à tous les conseillers, ce même jour

Est absent : Dany Langlois

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent : David Fournier, directeur général

2018-481 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 17 décembre 2018. Il est 20 h 30.

0 personne présente dans la salle.

ADOPTÉ

2018-482 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

2018-483 DÉPÔT – PROJET MISE À NIVEAU DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DES CHEVALIERS – RÉCIM – VOLET 1

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme RÉCIM – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire, pour la mise à niveau de la salle communautaire des Chevaliers de East Angus;

QUE la Ville a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la Ville assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Il est entendu que le directeur David Fournier et le secrétaire-trésorier Bruno Poulin sont nommés mandataires auprès du Ministère.

ADOPTÉ

2018-484 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – TRANSPORT DE PERSONNES DU HSF

ATTENDU que l'organisme Transport de personnes du HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU que la Ville de East Angus adhère à l'organisme Transport de personnes du HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

ATTENDU que la Ville de East Angus approuve les prévisions budgétaires 2019;

ATTENDU que la Ville de East Angus approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise le paiement de sa cotisation annuelle 2019 au montant de 15 102 \$.

ADOPTÉ

2018-485 SIGNATURES – ENTENTE CLUB DE HOCKEY SENIOR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le directeur des loisirs Vincent Héraud, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente de location de l'aréna avec le Club de Hockey Sénior HTC de la ligue régionale.

ADOPTÉ

2018-486 SIGNATURES – VENTE DE TERRAIN – CLUB DE GOLF

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la mairesse, Lyne Boulanger, ainsi que le secrétaire-trésorier Bruno Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente des lots 4 703 998, 4 703 999 partie du cadastre du Québec, avec le Club de Golf de East Angus.

ADOPTÉ

2018-487 ABROGATION RÉOLUTION 2018-396

Il est unanimement résolu

Que la Ville de East Angus abroge la résolution 2018-396 (Signatures – Entente – Ramassage de la neige tronçon 214).

ADOPTÉ

2018-487 TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation et infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques. **ADOPTÉ**

2018-488 ABOLITION DE LA DIRECTION À L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la diminution des besoins à la station d'épuration et du traitement de l'eau potable suite à la fermeture de Cascades;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de réduire les coûts d'opération de la station d'épuration et du traitement de l'eau potable sans réduire la qualité des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT le contrat de service intervenu avec la firme Aquatech le 5 novembre 2018 pour l'opération de la station d'épuration et du traitement de l'eau potable au coût de 52 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Gabriel Tétreault ne travaille plus à la station d'épuration et du traitement de l'eau potable depuis janvier 2018 et est affecté aux travaux publics depuis ce temps;

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de direction à l'environnement ne travaille plus à la station d'épuration et du traitement de l'eau potable et œuvre aux loisirs depuis juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'une ressource à la direction de l'environnement n'est plus requis à la station d'épuration et du traitement de l'eau potable;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ABOLIR la direction de l'environnement;

DE LICENCIER M. Geoffroy à compter du 18 décembre 2018 ;

D'AUTORISER la mairesse, Lyne Boulanger, à signer tout document afférent à au licenciement de M. Geoffroy ;

QUE la ville autorise les dépenses reliées au licenciement de M. Geoffroy, le cas échéant, et autorise le directeur général, David Fournier, à payer toute somme due suite au départ de M. Geoffroy. **ADOPTÉ**

2018-489 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 776 – PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION ET À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier, qu'un règlement pour adopter un programme d'aide à la rénovation et à la nouvelle construction pour la Ville de East Angus pour l'année 2019 sera présenté à une prochaine séance. **ADOPTÉ**

2018-490 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 776 – PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION ET À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 776 intitulé « Règlement 776- Programme d'aide à la rénovation et à la nouvelle construction » soit déposé. **ADOPTÉ**

2018-491 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 777 – TAUX DE TAXATION 2019

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Meagan Reid, qu'un règlement sera présenté à une prochaine séance :

- 1- pour établir les taux et paiements de la taxe foncière générale;
- 2- pour établir les taux et paiements de la taxe d'épuration;
- 3- pour établir les taux et paiements de la compensation pour la fourniture d'eau;
- 4- pour établir les taux et paiements de la taxe de compensation de cueillette et de disposition des déchets;
- 5- pour établir les taux et paiements de la taxe sur les immeubles non portés au rôle d'évaluation (Compensation) pour l'année 2019;
- 6- pour établir un taux de tarification pour la fourniture par la Ville de biens, services et activités. **ADOPTÉ**

2018-492 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 777 – TAUX DE TAXATION 2019

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 777 intitulé « Règlement 777- Taux de taxation 2019 » soit déposé. **ADOPTÉ**

2018-493 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 58.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom